



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 15h30, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET , Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Séverine GALBRUN.

Procurations : Yasmine GONAY à Gérard BAKINN
Claire DOMELAND à Christian RIZZARDI

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 novembre 2024

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	02
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

2024_41_DEL

Objet : Organisation de la manifestation festive des « Têtes Blanches » 2024

Dans le cadre de l'action en faveur des seniors, le CCAS de la commune de VIF souhaite renouer avec la tradition en proposant un moment convivial et festif pour les personnes de la commune âgées de 70 ans ou plus au cours de l'année 2024.

Ainsi, les personnes concernées auront le choix entre 3 possibilités :

- Participer au repas spectacle qui aura lieu le samedi 14 décembre 2024 à la salle polyvalente de Vif. Un prestataire en assurera l'animation. Le repas est ouvert aux conjoints de moins de 70 ans moyennant une participation fixée pour 2024 à 40,00 € et selon les places disponibles ;
- Recevoir un colis « saveur » d'un montant de 30,00 € ;
- Verser la contrepartie financière des colis « saveur » à hauteur du coût du colis dont la valeur est de 30,00 €, par moitié aux associations Secours Catholique et Secours Populaire Français présentes sur la commune de Vif.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER l'organisation de la fête des « Têtes Blanches » tel que précisé ci-dessus,

D'ACCEPTER le principe du don aux associations Secours Catholique et Secours Populaire Français présentes sur la commune de Vif,

DE MAINTENIR le principe de distribution du panier saveur aux bénéficiaires qui en auront fait le choix,

D'AUTORISER les conjoints ne remplissant pas les conditions d'âge de participer au repas moyennant une participation de 40,00 € pour 2024 et selon les places disponibles,

DE PRÉCISER que les sommes sont inscrites au budget principal 2024 du CCAS,

DE CHARGER Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice-Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Président du CCAS,

Guy GENET